

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement (au sens donné à ce terme dans les présentes) pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres décrits dans le présent document d'offre (le « document d'offre ») n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain applicables n'ait été obtenue. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres décrits dans les présentes aux États-Unis. Le terme « États-Unis » a le sens qui est donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

Le présent document d'offre constitue une offre de placement des titres offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites à des personnes auxquelles ils peuvent être offerts de façon légitime. Le présent document d'offre ne constitue pas et ne doit en aucun cas être interprété comme étant un prospectus, un document publicitaire ou un appel public à l'épargne visant ces titres.

**VERSION MODIFIÉE DU DOCUMENT D'OFFRE
SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ**

(qui modifie le document d'offre daté du 25 mai 2026 et pour y inclure le Québec à titre de territoire visé par le placement)

Le 28 mai 2026



FIRST LITHIUM MINERALS CORP.

(la « Société » ou « First Lithium »)

PARTIE 1 : SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement	La Société offre par les présentes : (i) jusqu'à 44 856 810 unités de la Société (chacune, une « unité non accréditive ») au prix de 0,11 \$ chacune pour un produit brut global d'environ 4 934 249 \$. Chaque unité est composée de : A) une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et B) un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,18 \$ pendant la période de 3 ans qui commencera 60 jours après la date de clôture (au sens donné à ce terme ci-après); (ii) jusqu'à 3 333 333 unités de la Société (chacune, une « unité accréditive ») au prix de 0,15 \$ chacune pour un produit brut maximum d'environ 500 000 \$. Chaque unité accréditive est composée de A) une action ordinaire de la Société
------------------	---

	qui est admissible à titre d'« action accréditive » au sens du paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « Loi de l'impôt ») (chacune, une « action accréditive »), et B) un demi-bon de souscription. Le produit brut global qui sera réuni sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « Règlement 45-106 »), telle qu'elle peut être modifiée par la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i> s'établira à environ 5 434 249 \$ (le « placement »). Aucun montant minimal ne s'applique au placement.
Prix d'offre :	0,11 \$ par unité non accréditive et 0,15 \$ par unité accréditive.
Incidences fiscales liées aux actions accréditives	Le produit brut tiré de l'émission des actions accréditives servira à engager des « frais d'exploration au Canada » au sens du paragraphe 66.1(6) de la Loi de l'impôt qui seront admissibles à titre de « dépenses minières déterminées » au sens du paragraphe 127(9) de la Loi de l'impôt (les « dépenses admissibles »), dans le cadre du projet aurifère Lidstone (au sens donné à ce terme ci-dessous) de la Société en Ontario. Les dépenses admissibles seront engagées au plus tard le 31 décembre 2027 et feront l'objet d'une renonciation de la part de la Société en faveur des acquéreurs initiaux d'actions accréditives dont la date de prise d'effet ne dépasse pas le 31 décembre 2026 et dont le montant global n'est pas inférieur à celui du produit brut tiré de l'émission des actions accréditives. Si la Société n'est pas en mesure de renoncer aux dépenses admissibles avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2026 à l'égard de chaque action accréditive acquise dont le montant global n'est pas inférieur à celui du produit brut réuni dans le cadre de l'émission des actions accréditives, ou si les dépenses admissibles sont réduites d'une autre façon par l'Agence du revenu du Canada, la Société indemniserà chaque acquéreur d'actions accréditives à l'égard de la charge d'impôt supplémentaire qu'il devra payer en raison du défaut de la Société de renoncer aux dépenses admissibles ou en raison de la réduction des dépenses admissibles.
Date de clôture :	La clôture du placement aura lieu vers le 9 juin 2026 ou à toute autre date que la Société pourra fixer (la « date de clôture »).
Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la CSE sous le symbole « FLM », et elles sont cotées aux fins de négociation sur le marché de gré à gré (États-Unis) sous le symbole « FLMCF » et à la Frankfurt Stock Exchange sous le symbole « X28 ».
Dernier cours de clôture :	Le 22 mai 2026, dernier jour de bourse ayant précédé la date de l'annonce initiale du placement, le cours de clôture des actions ordinaires à la CSE s'établissait à 0,13 \$. Le 27 mai 2026, dernier jour de bourse ayant précédé la date du présent document d'offre, le cours de clôture s'établissait à 0,12 \$.

Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre, le terme « dollars » et le symbole « \$ » désignent le dollar canadien.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou encore en l'inscription de ses titres en bourse.
- Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.

- Elle se prévaut de la dispense prévue dans la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « décision ») et peut placer des titres sous le régime de la dispense qui y est prévue.
- Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le présent placement, n'excédera pas, en dollars, 25 000 000 \$.
- Elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.
- La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.

Énoncés prospectifs et principaux facteurs, principales hypothèses et principaux risques sous-jacents

Le présent document d'offre renferme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis applicables (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») qui portent sur l'entreprise et les activités de First Lithium, dont des énoncés relatifs aux plans d'exploration futurs visant le projet Ascotan et le projet aurifère Lidstone de First Lithium (au sens donné à chacun de ces termes ci-dessous, et collectivement, les « **projets de FLM** »); les échéanciers d'exploration et les coûts prévus; les activités et les conventions d'exploration prévues; l'emploi que fera la Société du produit tiré du placement et des autres fonds disponibles après la réalisation du placement; les frais payables dans le cadre du placement; l'approbation du placement par la CSE; l'incidence prévue du placement sur la situation financière de la Société; et la date de clôture prévue. L'information prospective porte sur des événements futurs et le rendement futur et comprend des énoncés sur les attentes et les avis de la direction en fonction de l'information dont la Société dispose actuellement. La plupart du temps, il est possible de reconnaître l'information prospective par l'emploi de termes tels que « planifier », « prévoir », « éventuel », « est prévu », « escompté », « est ciblé », « budget », « échéancier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », ou par l'emploi de variantes de ces termes ou expressions ou de leur forme négative, ou encore par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel, et souvent par des énoncés laissant entendre que certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » se concrétiser.

Bien que les énoncés prospectifs représentent le point de vue de First Lithium à la date des présentes, les hypothèses concernant ces plans, ces estimations, ces prévisions, ces avis et ces points de vue pourraient changer sans préavis et de façon imprévue et elles pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective comporte divers risques et impondérables qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de ceux dont il est question dans l'information prospective, y compris des risques et des impondérables se rapportant à ce qui suit : les prix futurs du lithium et de l'or; les taux de change et les taux d'intérêt; les conditions d'exploitation favorables, la stabilité politique, l'obtention des permis, des licences et des approbations gouvernementales en temps opportun (et le renouvellement de ceux-ci); l'accès au financement nécessaire; la stabilité des marchés du travail et la conjoncture générale des marchés; la disponibilité de l'équipement; l'exactitude de l'estimation des ressources minérales; les estimations des coûts et des dépenses nécessaires pour réaliser les programmes et les objectifs de la Société; la nature spéculative de l'exploration minière et du développement minier en général, notamment le risque de diminution des quantités ou des teneurs de la minéralisation; la capacité de la Société à poursuivre ses activités; et l'absence de perturbations importantes qui nuisent à l'avancement des projets de FLM.

Le principal risque auquel la Société est confrontée est l'absence de découverte d'une minéralisation d'une quantité ou d'une teneur suffisante sur le plan commercial malgré la poursuite des travaux de développement aux projets de FLM. Si une telle situation devait se produire, First Lithium pourrait ne pas avoir accès aux capitaux supplémentaires nécessaires pour acquérir et explorer d'autres projets. Des travaux de forage

supplémentaires pourraient ultimement condamner les projets de FLM ou d'autres projets miniers, étant donné les coûts exigés pour les maintenir en règle. L'accès à des capitaux supplémentaires est toujours incertain et pourrait être touché défavorablement par la conjoncture générale des marchés boursiers, les perspectives relatives à la demande et au prix du lithium et de l'or et, plus particulièrement, l'attitude des investisseurs à l'égard des titres d'un petit émetteur du secteur des ressources. Outre le placement, First Lithium n'a aucun engagement en matière de financement et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de poursuivre ses programmes d'exploration et ses activités commerciales au-delà des travaux d'exploration présentés dans le présent document d'offre.

Les principaux facteurs susceptibles d'entraîner des changements de nos énoncés prospectifs comprennent une décision fondée sur les travaux de développement, le forage d'exploration ou d'autres travaux d'exploration en cours selon laquelle il est justifié de modifier sensiblement nos plans de développement et d'exploration, et peut-être même d'envisager l'abandon d'un ou de plusieurs de nos projets avant l'achèvement des programmes de travaux prévus. Les autres facteurs susceptibles de modifier les plans comprennent un changement défavorable du contexte juridique, de la situation politique ou des relations avec les collectivités locales (dont les communautés autochtones ou des Premières Nations). Parmi les facteurs internes, on compte la perte de membres du personnel clés au profit d'autres employeurs, les accidents, les événements indésirables non assurables, comme un bris d'équipement ou une instabilité géologique imprévue, les vices non décelés d'un titre de propriété, un retard ou un rejet de nos demandes de délivrance de permis d'exploration et les poursuites visant nos activités.

First Lithium avise le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres événements ou d'autres circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats estimatifs ou projetés qui sont exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes. Rien ne garantit que cette information prospective s'avèrera exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. En évaluant les énoncés prospectifs, les investisseurs doivent tenir compte de divers facteurs, dont les risques décrits dans les présentes et ceux décrits périodiquement dans les rapports et les documents déposés de First Lithium, qui sont affichés sous le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes sont formulés à la date du présent document d'offre; First Lithium rejette toute obligation de les mettre à jour ou de les modifier, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Renseignements scientifiques et techniques

Les renseignements scientifiques et techniques qui figurent dans le présent document d'offre en ce qui a trait au projet Ascotari ont été examinés et approuvés par M. Aldo Moreno Salinas, vice-président, Exploration de First Lithium, qui est une « **personne qualifiée** » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »).

Les renseignements scientifiques et techniques qui figurent dans le présent document d'offre en ce qui a trait au projet Lidstone ont été examinés et approuvés par M. Adrian Smith, géo., qui est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101.

PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

First Lithium Metals Ltd. est une société ouverte canadienne du secteur de l'exploration minière. La Société mène des travaux d'exploration visant le lithium et les métaux alcalins à son projet Ascotan, qu'elle détient en propriété exclusive. Le projet comprend environ 1 775 ha de concessions minières pour l'exploration du salar d'Ascotan, dans la région d'Antofagasta, dans le nord du Chili (le « **projet Ascotari** »). Deux levés géophysiques réalisés sur l'ensemble du terrain ont permis d'identifier des cibles de forage d'exploration prioritaires pour des gisements de saumure potentiels. La Société planifie actuellement son programme de forage initial, sous réserve de l'obtention des permis, des licences et des ententes requis. La Société explore également l'or et les métaux critiques dans le cadre de son projet Lidstone, qu'elle détient en propriété exclusive. Le projet comprend 10 674 ha de claims miniers situés dans le nord-ouest de l'Ontario, au Canada (le « **projet Lidstone** »).

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'entreprise et les activités de la Société ainsi que les projets de FLM, veuillez consulter les documents déposés par First Lithium sous son profil SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Événements récents

Il n'existe aucun événement récent important concernant la Société qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Faits importants

Simultanément à la clôture du placement, la Société pourrait réaliser un placement privé d'au plus 5 143 191 unités (les « **unités visées par le placement privé** ») au prix de 0,11 \$ chacune pour un produit brut global maximum d'environ 565 751 \$ (le « **placement privé simultané** »). Chaque unité visée par le placement privé sera composée de une action ordinaire de la Société (chacune, une « **action visée par le placement privé** ») et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier est appelé un « **bon de souscription visé par le placement privé** »). Chaque bon de souscription visé par le placement privé pourra être exercé en vue d'acquérir une action ordinaire supplémentaire (une « **action visée par un bon de souscription relative au placement privé** ») au prix de 0,18 \$ dans les trois ans qui suivront la date de clôture du placement privé simultané. La Société a l'intention d'utiliser principalement le produit tiré du placement privé simultané pour poursuivre l'exploration de ses terrains, ainsi que pour les besoins généraux du fonds de roulement. Les actions visées par le placement privé, les bons de souscription visés par le placement privé et toute action visée par un bon de souscription relative au placement privé qui sera émise à l'exercice de ce bon de souscription seront soumis au Canada à une période de conservation obligatoire qui prendra fin à la date qui tombe quatre mois et un jour après la date de clôture du placement privé simultané. Les acquéreurs devraient consulter leurs propres conseillers juridiques à cet égard.

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société a l'intention d'affecter les fonds disponibles à la clôture du placement à l'atteinte des objectifs commerciaux suivants :

Projet Ascotari (Chili)

Le programme d'exploration comprendra jusqu'à cinq trous de forage dont la profondeur pourrait atteindre 500 mètres. En fonction de la lithologie et des conditions hydrogéologiques rencontrées, les trous pourraient être forés à l'aide d'une combinaison de carottes de calibre PQ et HQ recouvertes de plastique pour faciliter la récupération des carottes en vue de l'évaluation géologique et de l'analyse de la porosité drainable. Un

échantillonnage de la saumure est prévu à des intervalles de 12 m à l'aide d'une cuiller de curage, d'une garniture d'étanchéité ou d'une autre méthode appropriée en fonction de la lithologie et des conditions hydrogéologiques.

Projet Lidstone (Ontario)

La Société concentrera ses activités sur le terrain sur la prospection, l'échantillonnage géochimique des roches et la cartographie géologique dans le but d'identifier la minéralisation, l'altération et les structures propices au dépôt d'or ou de métaux de base. Grâce à ce programme, la Société espère mieux comprendre la composition géologique du terrain et la présence potentielle de minéralisations d'or ou de métaux de base. L'objectif ultime du programme consiste à définir des cibles qui feront l'objet d'une exploration plus poussée, notamment au moyen de forages ciblés. L'anomalie aurifère qui a été cernée précédemment fera également l'objet d'un suivi afin d'étudier une éventuelle minéralisation aurifère dans la zone du projet. Parallèlement, la Société définira plus précisément l'extension de la ceinture de roches vertes en vue du levé magnétique aéroporté.

Veuillez vous reporter aux rubriques « Emploi des fonds disponibles – Comment les fonds disponibles seront-ils employés? » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation prévue des fonds disponibles relativement à ces objectifs commerciaux et sur d'autres utilisations prévues des fonds disponibles.

PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts ¹⁾
A	Montant à recueillir dans le cadre du présent placement et du placement privé simultané	6 000 000
B	Commissions de placement et frais ²⁾	(480 000)
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	(50 000)
D	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	5 470 000
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois ³⁾	100 000
F	Sources de financement supplémentaires	-
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	5 570 000

Notes :

- 1) Certains montants ont été arrondis pour faciliter la présentation.
- 2) Commission d'intermédiaire (au sens donné à ce terme ci-dessous) correspondant à 8,0 % du produit brut tiré du placement. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et commissions » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.
- 3) Le montant du fonds de roulement est fondé sur une estimation établie par la direction de la Société au 30 avril 2026. Il s'agit d'une estimation non audité qui est appelée à changer, notamment en raison des ajustements annuels habituels découlant de la comptabilité et de l'audit.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Travaux de forage d'exploration et échantillonnage de la saumure au projet Ascorati, au Chili.	4 100 000
Échantillonnage géochimique des roches et cartographie géologique du terrain Lidstone, en Ontario	500 000
Fonds de roulement	970 000
Total	5 570 000

L'emploi des fonds disponibles et l'échéancier proposés ci-dessus correspondent aux intentions actuelles de la Société en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la Société. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit tiré du placement et les autres fonds disponibles de la façon indiquée ci-dessus, il pourrait se produire des événements qui feraient en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire, ce qui entraînerait une affectation du produit sensiblement différente de ce qui est indiqué ci-dessus puisque les montants réellement affectés et dépensés seront tributaires de différents facteurs, dont la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs et principaux facteurs, principales hypothèses et principaux risques sous-jacents » ci-dessus. La Société a généré des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation depuis sa création et prévoit qu'elle continuera de générer des flux de trésorerie d'exploitation négatifs au-delà de la période de 12 mois qui suivra la date de clôture. Par conséquent, une partie du produit net tiré du placement sera affectée au financement de ces flux de trésorerie négatifs des activités d'exploitation dans le futur.

Les derniers états financiers annuels audités et rapports financiers intermédiaires de la Société renfermaient une note concernant la continuité de l'exploitation. Les activités de la Société sont encore au stade de l'exploration, et la Société n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs tirés de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur sa capacité à maintenir la continuité de l'exploitation. Le placement vise à permettre à la Société de continuer l'exploration de ses terrains et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Placement privé du 26 septembre 2025

Le 26 septembre 2025, la Société a émis 937 500 actions accréditatives au prix de 0,08 \$ chacune pour un produit brut total d'environ 75 000 \$. Dans le cadre du financement, la Société a versé une commission d'intermédiaire composée de 2 450 \$ en espèces et de 30 625 bons de souscription d'intermédiaire, chaque bon de souscription d'intermédiaire pouvant être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix de 0,08 \$ par action pendant une période de 18 mois.

Emploi prévu du produit tiré du placement privé du 26 septembre 2025	Emploi réel du produit tiré du placement privé du 26 septembre 2025
Activités d'exploration et dépenses connexes du projet aurifère Lindstone – 75 000 \$	Activités d'exploration et dépenses connexes du projet aurifère Lindstone – 75 000 \$

PARTIE 4 : FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Intermédiaires :	Courtiers ou intermédiaires inscrits auxquels la Société pourrait faire appel à l'occasion (les « intermédiaires »).
Type de rémunération :	Dans le cadre de la clôture du placement, les intermédiaires pourraient recevoir une commission en espèces et des bons de souscription d'intermédiaire incessibles, tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessous.
Commission en espèces :	La Société pourrait verser aux intermédiaires une commission (la « commission d'intermédiaire ») correspondant à 8,0 % du produit brut global tiré du placement et du placement privé simultanément, pourvu que les frais payables relativement aux investisseurs figurant sur une liste du président établie par la Société (la « liste du président ») soient réduits à une commission en espèces correspondant à 4,0 % du produit brut.
Bons de souscription d'intermédiaire	La Société pourrait émettre des bons de souscription d'intermédiaire correspondant à 8,0 % du placement aux intermédiaires admissibles (les « bons de souscription d'intermédiaire »), pourvu que ce montant soit réduit à 4 % relativement aux achats faits par des personnes figurant sur la liste du président. Chaque bon de souscription d'intermédiaire confèrera à son porteur le droit d'acquérir une unité supplémentaire au prix de 0,11 \$ pendant la période de trois ans qui suivra la date de clôture. Chaque unité sera composée de une action ordinaire et de un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,18 \$ pendant la période de trois ans qui suivra la date d'émission. Les bons de souscription d'intermédiaire seront soumis à une période de conservation obligatoire au Canada de quatre mois et un jour après la date de clôture.

PARTIE 5 : DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter tous les documents publics de First Lithium devant faire l'objet d'un dépôt réglementaire, dont les documents d'information continue, sous le profil de la Société au www.sedarplus.ca. Le site Web de First Lithium se trouve au <https://firstlithium.ca/>. Les renseignements sur First Lithium qui figurent sur son site Web ne sont pas intégrés au présent document d'offre.

Les investisseurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les unités non accréditives et les unités accréditives.

PARTIE 7 : DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières à compter du 28 mai 2025, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 28 mai 2026

Par : _____
Nom : Rob Saltsman
Titre : Chef de la direction et
administrateur

Par : _____
Nom : Claude Ayache
Titre : Chef des finances